

# Cultivons la Solidarité

« Petit coup de gueule »

Michel Mouillé — SP 29

**D**ifficile de trouver les mots pour clore cette année 2018.

Depuis des semaines, des femmes et des hommes se regroupent pour crier leur désarroi. Pour beaucoup, ils n'y arrivent plus, ont l'impression de « s'enfoncer dans la boue », d'être méprisés et non reconnus.

Dans cette période de mutation, de mondialisation effrénée où l'économie et la finance semblent régner sans partage, notre modèle démocratique vacille. Il y a une perte de confiance dans nos institutions et nos dirigeants apparaissent déconnectés de toute réalité.

Devant cette fracture sociale et territoriale, il nous faut apporter des réponses, diminuer les inégalités et se donner les moyens de répartir nos richesses.

Différentes mesures ont été actées ; pas sûr qu'elles ramènent la confiance.

Ne pas remettre l'ISF en place et freiner la taxation des plus riches (entreprises/particuliers) interpellent. La vraie/fausse augmentation du SMIC inquiète plus qu'elle ne rassure.

La baisse de 2 points de la CSG pour les retraites inférieures à 2000€ a peut être du sens ? Augmenter de 150€/mois les retraites inférieures au SMIC apparaissait juste comme une priorité.

« Le grand débat national » apportera t-il des réponses concernant les minimes sociaux et les diverses revendications portées par ce mouvement des gilets jaunes ? Pas sûr...

**Il nous faut d'urgence construire un véritable projet politique avec plus de justice sociale et fiscale...Ne prenons pas le risque d'alimenter les braises de la violence et du populisme au risque de voir se consumer notre modèle démocratique.**

## La loi EGalim\*.

Marcel Vasnier - SP 35

**L**a loi pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et une alimentation saine et durable, votée le 2 octobre 2018 à l'Assemblée Nationale a été promulguée le 1er novembre 2018.

De nombreux participants de tous bords ont trouvé intéressants les six mois de débats relatifs à ce projet.

En décembre 2017, l'absence de Nicolas Hulot, alors ministre de la transition écologique et solidaire, a jeté une ombre sur la fin des travaux: « Je considère qu'aujourd'hui c'était une bonne conclusion du chantier 1 (consacré aux problématiques de filières et de prix), il reste à discuter de la 2ème partie (alimentation saine, sûre et durable). Je ne vais donc pas conclure

mais prendre le temps ».

De fait, la seconde partie reste à élaborer, quand est-il aujourd'hui de la première?

« Ça ne marche pas car l'industrie agro-alimentaire s'en fout des paysans » clame Laurent Pinatel, porte-parole de la Confédération Paysanne. Il donne comme exemple l'arrêt des négociations dans l'interprofession de la viande parce que le collège des industriels a bloqué les indicateurs.

Le 3 décembre 2018, le projet a failli être reporté en partie (autant dire enterré) par le gouvernement. Nos politiques ont perdu le pouvoir, il est entre les mains des marchands.

Il nous reste les élections aux chambres d'agriculture fin janvier, gardons espoir de peser un peu...

**BONNE ET HEUREUSE ANNEE  
A TOUTES ET A TOUS.**

\* EGalim : États généraux de l'alimentation



BRETAGNE

janvier 2019

N° 62

Dans ce numéro :

**Edito :** P 1  
«Petit coup de gueule »  
Michel Mouillé

La loi EGalim.  
Marcel Vasnier

**Pages centrales**  
Une fin de carrière bien  
gérée. P 2  
Michel Le Goff et Théo  
Le Pottier

Les garanties : ce qu'il  
faut retenir P 3  
Morgane Guénégués

Pourquoi je me forme?  
Jacqueline Oger

**Dernière page**  
La formation conjonc-  
ture affiche complet P 4  
Marie France Milot

Journée festive du Mor-  
bihan.  
Roland Josse

Bénévoles, adhérents,  
prenez date pour  
2019 !  
Elisabeth Chambry

**Solidarité Paysans de Bretagne**  
17 Rue de Brest  
35000 Rennes  
Téléphone : 02 23 30 46 91

**Collège Côtes d'Armor**  
93, bd Édouard Prigent  
22000 Saint-Brieuc  
Téléphone : 02 96 78 07 21

**Bureau de Rostrenen**  
32 rue Marcel Sanguy  
22110 Rostrenen  
Téléphone: 02 96 24 58 49

**Collège Morbihan**  
ZA de Keravel  
56390 LOCQUELTAS  
Téléphone : 02 97 67 51 33

**Collège Ile et Vilaine**  
17, Rue de Brest  
35000 Rennes  
Téléphone : 02 99 50 70 65

**Collège du Finistère**  
Hôtel-Pépinière d'Entreprises  
4, zone de LUMUNOC'H  
29510 BRIEC  
Téléphone: 02 29 20 08 09

Directeurs de Publication :  
Michel MOUILLE et Raymond ROBIC  
ISSN: 1632-6660  
<http://www.solidaritepaysans.org>

## Une fin de carrière bien gérée.

Témoignage recueilli par Michel Le Goff et Théo Le Pottier - SP 22

### **D**ate de votre installation ?

Nous nous sommes installés en 1979 après un tiers, avec achat de 16 ha, la référence laitière est de 35 000 litres.

### Votre situation familiale ?

Nous avons 4 enfants

Nous travaillons en couple sur l'exploitation

### Comment a évolué l'exploitation ?

En 1990 nous avons repris 13 ha d'un bien familial et 5 ha en usufruit.

Le quota laitier est alors de 105 000 litres avec un cheptel de 35 laitières plus des génisses.

Nous avons seulement une comptabilité TVA d'où des cotisations MSA forfaitaires élevées.

Nous n'avions pas de contrôle laitier.

### Qui vous a conseillé de faire appel à Solidarité Paysans ?

C'est une conseillère départementale.

### Quelles sont les raisons de votre appel ?

Problème de para-tuberculose du cheptel bovin: en 2006 début de la maladie sans doute due à l'achat de vaches. Au fil de l'évolution de la maladie, la quantité et la qualité de la production laitière se sont dégradées. Le quota a été sous-réalisé de 30% pendant 3 ans.

En 2009 les vaches et des génisses sont, soit envoyées à la boucherie, soit euthanasiées. S'il y a eu indemnisation, le montant ne permettait pas de financer le rachat d'un troupeau.

Du fait des difficultés à éradiquer la maladie et d'une sous-réalisation chronique du quota nous décidons avec l'aide de Solidarité Paysans d'organiser une table ronde avec la laiterie, le Conseil Général, le GDS\*. Suite à cette réunion nous décidons d'arrêter la production laitière, ce sera effectif en mars 2010. En contre partie il y a versement de l'ACAL\*\* en août 2010, la référence est amputée de 38 000 litres du fait de la sous-réalisation pendant plusieurs années.

Mise aux normes: Nous étions obligés de réaliser la mise aux normes avant fin 2010, si nous voulions continuer la production laitière.

Différend à propos de la non attribution d'une parcelle: Nous n'avons pas compris pourquoi une parcelle bordant nos terres ne nous a pas été attribuée, d'autres exploitants avaient également obtenu l'autorisation d'exploiter.

### Qu'avez vous pris comme décision à cette époque ?

Ne pouvant financièrement réaliser la mise aux normes et acheter un troupeau nous décidons d'arrêter la production laitière.

Ce fut une période difficile. Il y avait peu de trésorerie à rentrer alors que deux enfants étaient encore partiellement à charge. Un temps, un travail extérieur est envisagé pour madame, un contact est pris avec l'association « AGIR » pour discuter des aides à la reconversion. Ce fut sans suite.

En définitif nous décidons de:

Produire des cultures de vente jusqu'à la retraite.

Demander le RSA, effectif quelques mois.

Demander l'AER\*\*\* pour madame jusqu'à l'âge de la retraite.

En 2017 c'est la retraite. Une partie du foncier est vendu ainsi que la maison d'habitation. Avec cette réalisation, une maison est achetée dans le bourg. Il y a eu possibilité de conserver 1 ha de terre, ce qui permet un passage en douceur à la nouvelle vie.

Nous sommes contents de l'accompagnement effectué par Solidarité Paysans.

Ils ont apprécié le travail effectué et surtout l'écoute pendant tout le cheminement. Aujourd'hui, ils profitent d'une retraite sereine. Leurs enfants sont soulagés de ce bon dénouement.

\* GDS: Groupement de Défense Sanitaire

\*\* ACAL aide à la cessation laitière

\*\*\* AER: Allocation Equivalent Retraite

## Quand les bénévoles se forment

### Les garanties : ce qu'il faut retenir

Morgane Guénégués –SP Bzh

**C**haque personne est responsable sur son patrimoine privé ou professionnel de ses dettes privées ou professionnelles. En vertu de ce principe, chaque créancier dispose des mêmes droits sur le patrimoine à proportion du montant de sa dette, les créanciers sont appelés créanciers chirographaires.

Les sûretés désignent les garanties que la convention, la loi ou le juge accordent au créancier pour le recouvrement de sa créance. Elles permettent ainsi à des créanciers de se voir reconnaître des droits particuliers sur un ou plusieurs biens, on parle alors de sûretés réelles et de créancier privilégié, ou de s'adjoindre un deuxième débiteur pour garantir le paiement d'une dette, on parle alors de sûreté personnelle.

*L'enjeu pour un créancier est de voir affecter un bien au paiement de sa dette et d'être payé prioritairement aux autres créanciers sur ce bien ou de s'adjoindre un deuxième débiteur.*

*Ainsi, des garanties vont se trouver en concurrence. Le droit des sûretés établit alors une hiérarchie entre les différents droits qui permettra de déterminer comment, par exemple dans le cadre d'une liquidation judiciaire, sera réparti le fruit des ventes des actifs entre les différents créanciers.*

#### Les sûretés personnelles

*La garantie personnelle la plus connue est le cautionnement.*

Le cautionnement est un contrat par lequel une personne, la caution, s'engage vis-à-vis d'un créancier à le payer si le débiteur, dit débiteur principal, est défaillant à l'échéance.

Le cautionnement peut être simple ou solidaire. Lorsque le cautionnement est simple, le créancier ne peut exiger un paiement à la caution qu'après avoir poursuivi le débiteur principal. Si le cautionnement est solidaire, le créancier pourra agir dès les premiers incidents de paiement sans avoir à

justifier des mesures prises à l'encontre du débiteur principal.

L'engagement de la caution est important puisqu'elle engage tous ses biens et salaires présents et à venir, dans la limite du remboursement de la dette cautionnée (sous réserve de l'application des règles relatives aux régimes matrimoniaux). L'engagement se transmet aux héritiers.

*Le législateur a mis en place des protections pour les cautions de personnes physiques, afin de s'assurer qu'elles aient conscience de la portée de leurs engagements. Cette protection porte à la fois sur des exigences au plan du formalisme du contrat et de l'étendue de l'engagement de la caution. L'engagement de la caution doit être proportionné par rapport à son patrimoine.*

#### Les sûretés réelles sont :

Les privilèges créés par la loi qui donnent à une créance un droit d'être payé en priorité.

Les garanties immobilières autres que les privilèges : les hypothèques.

Les garanties mobilières autres que les privilèges qui portent sur des meubles (gage sur véhicule, le warrant sur des récoltes ou le cheptel, le nantissement d'une créance ou la cession de créance) ;

**La garantie que l'on rencontre le plus souvent est le cautionnement. Cette garantie consiste à se porter garant sur ses biens et revenus présents et futurs du paiement d'une dette souscrite par une autre personne.**

**En général, une garantie affectée à un bien est toujours préférable à un cautionnement puisqu'il engage tout un patrimoine. Ceci est d'autant plus vrai lorsque le cautionnement est demandé à des associés pour des dettes d'une société.**

**Il faut être vigilant concernant la portée des garanties accordées et en mesurer la portée. L'impact sur une exploitation et les personnes doit être apprécié au cas par cas. Il est important de se renseigner avant de signer toute garantie.**

### Pourquoi je me forme?

Alain Resnais répond aux questions de Jacqueline Oger—SP 22

**P**ourquoi êtes-vous allé à cette formation ? Je suis nouveau bénévole depuis juin 2018. Je tenais à suivre toutes les formations pour être en mesure d'accueillir les gens et de seconder les permanents lors des entretiens. N'étant pas exploitant, j'appréhendais un peu cette formation « comptabilité ».

*Comment l'avez-vous ressentie ?*

La première partie plutôt comme une remise à niveau, ensuite l'interprétation des résultats comptables m'a permis d'avoir une approche analytique beaucoup plus claire.

Ces journées créent énormément de liens, permettent de communiquer entre bénévoles des différents collèges et d'échanger nos points de vue sur différents sujets.

**J**eu-di 10 décembre nous étions très nombreux, bénévoles et salariés à participer à la formation assurée par Geneviève Audebet responsable économique au CER.

Cette formation a lieu tous les ans, elle nous permet de faire le point sur la conjoncture agricole, les revenus dégagés dans l'année pour les principales productions agricoles et aussi les tendances pour l'année à venir. Cette formation est très utile car elle permet de garder une vision claire de l'évolution de l'agriculture et facilite la réalisation des études pour les dossiers des personnes accompagnées.

Geneviève Audebet a passé en revue les principales productions laitière, bovine, porcine et avicole.

*Ci-dessous vous trouverez un résumé succinct de la situation de la production laitière.*

En 2018 la rentabilité laitière est de retour, cette amélioration est due à plusieurs facteurs :

Une demande dynamique en Asie et dans les pays émergents, une collecte mondiale positive grâce à

une augmentation de la production aux USA et en Nouvelle Zélande alors que la production européenne stagne (sécheresse et manque de fourrages dans les pays de l'Europe du Nord), les stocks de poudre de lait se réduisent et les cours du beurre se maintiennent avec des stocks bas.

En conséquence le prix payé au producteur est en augmentation, le prix de base du lait A était de 322€/1000l en 2018, (le point d'équilibre est couvert par le prix du lait après deux années de manque à gagner).

D'autre part les coûts alimentaires ont diminué ainsi que les charges de structure. Tout ceci a permis le retour de la rentabilité laitière et des marges de sécurité positives.

Cette embellie devrait se maintenir en 2019 d'autant que les Etats Généraux de l'Alimentation ont mis en place un certain nombre de mesures: encadrement des promotions, relèvement du seuil de revente à perte de 10%, et la prise en compte des coûts de production dans le prix payé au producteur.

Espérons que ces mesures soient respectées par les transformateurs et la grande distribution.

## Journée festive du Morbihan.

Roland Josse — SP 56

**L**es journées festives permettent aux paysans accompagnés de se retrouver dans un contexte convivial. En ce samedi 6 octobre 2018, nous étions une quarantaine à partager un bœuf bourguignon mijoté par quelques bénévoles qui ce jour-là se découvrent des talents culinaires mais aussi artistiques, n'hésitant pas à pousser la chansonnette pour le plus grand plaisir de tous. Il est vrai que les musiciens du terroir venus animer l'évènement ont su créer des vocations.

Nous étions reçus chez Betty et Guy à Surzur, nous les remercions de leur accueil. Même la pluie qui était ardemment souhaitée dans cette période de pénurie n'a pas entamé la bonne humeur des participants.



A reconduire évidemment!

Merci à tous les participants et participantes.

## Bénévoles, adhérents, prenez date pour 2019 !

Elisabeth Chambry - SP Bzh

**L'**assemblée générale de l'association nationale Solidarité Paysans se déroulera à Bagnolet le 28 mars.

L'assemblée générale de Solidarité Paysans de Bretagne aura lieu à Carhaix (29) le 4 avril.

**Les Rencontres d'été du réseau national de Solidarité Paysans** seront l'évènement de l'année 2019 puisqu'elles se dérouleront en Bretagne à Quessoy (22) les 9,10 et 11 juillet 2019. Nous aurons l'occasion de présenter le programme dans le prochain numéro.